

Les services associés au contrat relatif au contrat groupe d'Assurance pour les risques statutaires

ETUDES STATISTIQUES

- + Réalisation de dossiers statistiques aux collectivités avec formation à l'utilisation du dossier
- + Conception et réalisation d'études sur mesures individuelles
- + Conception et réalisation de questionnaire : aide à la conception et analyse des résultats de plusieurs types de questionnaires ; questionnaires réalisés à la demande

LES ACTIVITES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (Individuel, collectif et de retour à l'emploi)

- + Programme CHANCE
(aménagement / reclassement)

Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi d'un agent ayant des restrictions d'aptitude

- + Programme REPERE

Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel.

- + Programme ATLAS

Programme de coaching des Directeurs Généraux

- + Programme REACTION

Intervenir rapidement auprès d'un agent victime d'agression : pour une prise en charge immédiate des agents agressés sur leur lieu de travail afin d'aider les agents à surmonter le traumatisme lié à une agression.

- + Programme SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COLLECTIF
(Post immédiat-configuration groupes de parole)

Il s'agit de pouvoir échanger, partager le vécu affectif de chacun vis-à-vis de l'évènement dans un lieu confidentiel et neutre.

LA CONTRE VISITE MEDICALE

Organisation de la contre visite pour la collectivité sous 48 heures ouvrées à domicile ou au cabinet du médecin dans les meilleurs délais. Transmission des conclusions du médecin dans le respect du secret médical. Conseil auprès de la collectivité.

L'EXPERTISE MEDICALE

Organisation de l'expertise pour la collectivité avec analyse du type de lésion ou de pathologie à caractère professionnel afin de mandater un médecin expert agréé. Gestion du retour des conclusion de l'expertise du médecin qui rédige deux documents : un avis technique (conclusions administratives) et un avis médical : rapport médical sous pli confidentiel, destiné, le cas échéant à la CRI

LE RECOURS CONTRE TIERS RESPONSABLE

Déclenchement du recours contre tiers en lieu et place de la collectivité lorsqu'un agent de la collectivité est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers. Cette procédure permet à la collectivité selon les cas de recouvrer les traitements, les charges patronales, les frais médicaux, le capital décès engagés.

L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Une assistance téléphonique permanente réservée aux collectivités afin de bénéficier de textes législatifs, jurisprudentiels. Des recherches documentaires peuvent être demandées. Sofcap s'engage sur un délai de réponse immédiat dans la mesure du possible et met à disposition des collectivités son cabinet d'avocat.

LE DOCUMENT UNIQUE

La Sofcap propose à ses adhérents un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels ainsi que l'élaboration du document unique.